



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Onzième session

Rome, 4-8 avril 2016

**Rapport sur les activités liées à l'Année internationale de la santé des végétaux, 2020 – Portée, objectifs et structures de l'Année internationale**

**Point 11.1.3 de l'ordre du jour**

**Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV**

## I. Introduction

1. À la dixième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), la Finlande a proposé d'instaurer une Année internationale de la santé des végétaux en 2020. La proposition a reçu un fervent soutien de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). La Commission a décidé de s'associer à cette initiative, qui sera dirigée par la Finlande.
2. À la trente-neuvième Conférence de la FAO (Rome, 6-13 juin 2015), la délégation finlandaise a informé la Conférence de sa proposition, et a appris que la CMP, à sa dixième session, l'avait fortement appuyée. L'intervention a suscité des réactions très positives de la part de nombreuses délégations, et la Conférence de la FAO s'est félicitée de la proposition.
3. En février 2016, le Ministre finlandais de l'agriculture et des forêts a officiellement demandé au Directeur général de la FAO d'inscrire la question de la proclamation d'une Année internationale de la santé des végétaux à l'ordre du jour des réunions de la FAO concernées dans le but d'obtenir une résolution de soutien lors de la quarantième Conférence de la FAO, en 2017.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

4. La réaction positive de la Conférence de la FAO et la demande officielle signifient qu'une planification concrète des objectifs, des résultats et des éléments programmatiques de l'Année internationale doit être réalisée en vue de les présenter au Conseil de la FAO en 2016 ainsi qu'aux comités qui participent à la préparation du Conseil et de la Conférence de la FAO. Lors de sa onzième session, la CMP devra prendre des décisions sur la portée, les objectifs et l'organisation de l'Année internationale.

## **II. Portée de l'Année internationale de la santé des végétaux**

5. Lorsque la CMP, à sa dixième session, a décidé d'instituer une Année internationale de la santé des végétaux, elle ne disposait pas d'une vision claire de ce qu'englobe cette notion. De nombreuses interprétations de la santé des végétaux sont possibles, même si la plus courante renvoie au cadre scientifique et réglementaire de contrôle de la présence d'organismes nuisibles et d'agents pathogènes potentiellement envahissants dans les végétaux importés.

6. Il apparaît essentiel de préciser ce qu'on entend par «santé des végétaux» dans le contexte de l'Année internationale. Cela permettra de définir la portée de l'Année internationale et de mieux cerner les activités à prévoir. En 2015, le Groupe de la planification stratégique de la CIPV et le Bureau de la CMP ont étudié la question et conclu qu'il fallait définir ce qu'on entendait par «santé des végétaux». Le Bureau de la CMP a estimé que l'Année internationale devait se concentrer sur les objectifs et activités de la CIPV et des gouvernements nationaux, mais ne devait pas se limiter à ces activités. En conséquence, il est proposé de définir l'expression «santé des végétaux» aux fins de l'Année internationale de la manière suivante:

*Santé des végétaux*      *On considère généralement qu'assurer la santé des végétaux consiste à avoir recours à des moyens officiels ou législatifs pour empêcher que des organismes nuisibles ou pathogènes ne se disséminent dans des zones menacées, en particulier du fait d'interactions humaines comme le commerce international.*

7. Dans ce contexte, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas là d'établir une définition pour le glossaire de la CIPV, et que les termes utilisés dans cette définition ne doivent pas être compris au sens qu'ils ont dans la NIMP 5. Il s'agit simplement d'une explication destinée à préciser les contours à l'intention des décideurs internationaux et nationaux de l'Année internationale de la santé des végétaux.

## **III. Principal objectif de l'Année internationale de la santé des végétaux**

8. L'objectif général de l'Année internationale doit indiquer clairement ce à quoi la communauté phytosanitaire internationale souhaite aboutir. L'idée initiale était de faire œuvre de sensibilisation sur la santé des végétaux à l'échelle internationale et dans les secteurs de la société qui n'ont généralement pas conscience des politiques relatives à la santé des végétaux et des bienfaits qu'elle apporte. Le Groupe de la planification stratégique a étudié la question et estime que la meilleure façon de contribuer à une prise de conscience internationale serait de montrer le rôle de la santé des végétaux dans la réalisation des objectifs internationaux comme la réduction de la faim et de la pauvreté ou la protection de l'environnement. Il est donc proposé que le principal objectif de l'Année internationale de la santé des végétaux soit défini comme suit:

*«L'Année internationale permettra de faire prendre conscience de l'impact de la santé des végétaux sur les questions de portée mondiale comme la faim, la pauvreté, les menaces pesant sur l'environnement et le développement économique»*

#### IV. Objectifs spécifiques de l'Année internationale de la santé des végétaux

9. Les objectifs spécifiques de l'Année internationale concerneraient principalement la sensibilisation et les problèmes exigeant des interventions, et permettraient ainsi de renforcer l'appui du grand public et des responsables politiques et d'améliorer la coordination. En octobre 2015, le Groupe de la planification stratégique a examiné les éventuels objectifs spécifiques de l'Année internationale et suggéré les six objectifs suivants:

- Sensibiliser le grand public et les décideurs à la santé des végétaux, aux niveaux mondial, régional et national.
- Promouvoir et renforcer les efforts et les ressources déployés aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine de la santé des végétaux au vu du développement des échanges commerciaux et des nouveaux risques liés aux ravageurs qui découlent du changement climatique.
- Éduquer le grand public et accroître ses connaissances sur la santé des végétaux.
- Renforcer le dialogue et l'engagement des parties prenantes dans le domaine.
- Accroître les informations disponibles sur l'état de la protection des végétaux dans le monde.
- Faciliter l'établissement de partenariats sur la santé des végétaux aux niveaux national, régional et mondial.
- Une décision de la CMP, à sa onzième session, sur les objectifs spécifiques serait une bonne chose car elle permettrait de commencer à planifier l'Année internationale.

#### V. Résultats attendus de l'Année internationale de la santé des végétaux

10. En octobre 2015, le Groupe de la planification stratégique a également examiné les éventuels résultats à attendre de l'Année internationale, mais n'est pas parvenu à une conclusion. Pour sa part, le Bureau de la CMP n'a mis en avant aucun résultat spécifique; il a suggéré que les résultats spécifiques de l'Année internationale soient étudiés par la CMP afin d'obtenir la plus grande adhésion possible. Les éléments provisoires suivants, extraits de documents examinés par le Groupe de la planification stratégique et le Bureau de la CMP, constituent des pistes de travail:

- **Information du grand public sur les questions relatives à la santé des végétaux (nombre de publications, d'articles, etc.);**
- **Adoption d'une nouvelle stratégie de la CIPV relative à la santé des végétaux pour 2020-2030;**
- **Adoption et publication d'un examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde (article 11.2-a de la CIPV);**
- **Proclamation du 6 décembre 2021 Journée internationale de la santé des végétaux (70 ans après la signature de la CIPV), qui pourrait être célébrée chaque année;**
- **Création d'un mécanisme financier pour la CIPV;**
- **Engagements accrus des donateurs dans le domaine de la santé des végétaux;**
- **Engagements accrus en matière de financement durable des systèmes nationaux relatifs à la santé des végétaux;**
- **Réflexion plus approfondie sur les questions liées à la santé des végétaux dans les programmes universitaires nationaux;**
- **Participation accrue des parties intéressées à la prise de décisions concernant la santé des végétaux au niveau national;**
- **Législation améliorée et infrastructure renforcée dans le domaine de la santé des végétaux au niveau national;**
- **Discussions stratégiques sur l'organisation de la santé des végétaux et de la Protection intégrée (PI) au sein de la FAO;**
- **Sensibilisation à l'utilisation de nouvelles techniques de protection et de lutte contre les organismes nuisibles des plantes;**

- **Intégration de parties prenantes non conventionnelles dans les actions phytosanitaires;**
- **Place accrue donnée à la santé des végétaux dans l'enseignement;**
- **Liens accrus entre le changement climatique et la santé des végétaux.**

11. La CMP est invitée à prendre ces éléments en considération lorsqu'elle examinera la question des produits de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020.

## **VI. Célébration et organisation de l'Année internationale de la santé des végétaux: Programme de travail**

12. Le programme de travail relatif à l'Année internationale se limite actuellement à la proclamation de l'Année internationale et à des activités préliminaires concernant le programme, la communication, les partenariats et le financement. Même si on ne peut pas établir de programme détaillé pour le moment, l'infrastructure doit être élaborée afin qu'on puisse lancer des travaux spécifiques. Il apparaît indispensable de mettre en place un forum dans le cadre de la CIPV afin que les parties contractantes, les divers départements de la FAO, les organisations internationales et les principaux donateurs puissent contribuer à la planification et à la mise en œuvre de l'Année internationale.

13. Actuellement, les discussions relatives à l'Année internationale se font au sein du Comité financier et du Bureau de la CMP. Or, ces organes n'ont pas suffisamment de temps ni suffisamment de membres pour faire face au travail que demandera l'organisation de l'Année internationale. Il est donc proposé de créer un comité directeur. Il est également suggéré que ce comité directeur dispose d'un certain nombre de sous-comités ou de groupes chargés chacun d'une grande activité – programme et communication, finances, partenariats, etc.

14. Le comité directeur devra en outre avoir suffisamment de membres pour traiter tous les sujets ayant trait à l'Année internationale. Le Groupe de la planification stratégique et le Bureau de la CMP ont suggéré que ce comité soit idéalement composé de:

- **7 membres issus des parties contractantes**
- **7 membres suppléants issus des parties contractantes**
- **5 à 7 membres issus des organisations internationales et des ORPV partenaires**
- **1 membre issu du secrétariat de la CIPV et de la FAO**
- **au maximum 3 représentants des principaux donateurs de l'Année internationale et autres contributeurs.**

15. Le Bureau de la CMP a également pensé qu'il pourrait être bénéfique d'avoir des représentants permanents des parties contractantes en tant que membres ou membres suppléants du Comité directeur afin de profiter d'une pleine coordination avec les organes décisionnels de la FAO.

## **VII. Calendrier des activités**

16. Les travaux du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux doivent être organisés en accord avec le calendrier applicable jusqu'au début de l'Année internationale. Il s'agirait principalement d'assurer la promotion de l'Année internationale en 2016 et 2017 et de planifier les activités de l'Année de 2017 à 2020. Un calendrier plus détaillé est présenté ci-dessous.

<b>Date</b>	<b>Activités</b>
<b>2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui à la FAO dans l'élaboration des documents et des positions, à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO</li><li>• Élaboration des activités et stratégies de communication à l'appui de la proclamation</li><li>• Communication avec les parties contractantes concernant les aspects programmatiques</li><li>• Identification et approche des organisations partenaires potentielles</li><li>• Mobilisation de ressources</li></ul>
<b>2017</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui à la FAO dans l'élaboration des documents et des positions, à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO</li><li>• Appui à la FAO dans l'élaboration des documents et des positions, à l'intention de la CEDEAO et de l'ONU</li><li>• Mise en œuvre des activités et stratégies de communication à l'appui de la proclamation</li><li>• Communication avec les parties contractantes concernant les aspects programmatiques</li><li>• Identification et approche des organisations partenaires potentielles</li><li>• Mobilisation de ressources</li></ul>
<b>2018</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui à la FAO dans l'élaboration des documents et des positions, à l'intention de la CEDEAO et de l'ONU</li><li>• Mise en œuvre des activités de communication pour faire connaître l'Année internationale de la santé des végétaux</li><li>• Communication avec les parties contractantes afin de planifier les activités de l'Année internationale</li><li>• Collaboration avec les organisations partenaires en vue d'organiser les activités</li><li>• Élaboration d'un programme de l'Année internationale</li><li>• Mobilisation de ressources</li></ul>
<b>2019</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination avec les parties contractantes et les organisations partenaires des activités de l'Année internationale de la santé des végétaux.</li><li>• Mise en œuvre des activités de communication pour faire connaître l'Année internationale</li><li>• Élaboration d'un programme définitif</li><li>• Mobilisation de ressources</li></ul>
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre du programme</li><li>• Mobilisation de ressources</li></ul>

- 2021**
- Activités de suivi
  - Évaluation de l'Année internationale
  - Publication de l'examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde
  - Mobilisation de ressources

17. Il convient de noter qu'il s'agit ici d'un calendrier provisoire, qui concerne uniquement à l'Année internationale. Il ne concerne pas le développement des actions programmatiques, comme l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour la CIPV, qui devrait être adopté en 2020. Les activités de communication en lien avec l'Année internationale devront également être inscrites dans le plan annuel de communication de la CIPV, lorsqu'elles auront été approuvées par le Comité directeur de l'Année internationale.

### **VIII. Décisions soumises à la onzième cession de la CMP**

18. La CMP est invitée à:

- 1) *Examiner et adopter* la définition de la «santé des végétaux» telle qu'énoncée au paragraphe 6
- 2) *Examiner et adopter* le principal objectif de l'Année internationale de la santé des végétaux, tel qu'indiqué au paragraphe 8
- 3) *Examiner et adopter* les objectifs spécifiques de l'Année internationale de la santé des végétaux, tels qu'indiqués au paragraphe 9
- 4) *Examiner et adopter* les résultats attendus de l'Année internationale de la santé des végétaux, en tenant compte des suggestions formulées au paragraphe 10
- 5) *Mettre en place* un Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux, comme proposé au paragraphe 14
- 6) *Choisir* les membres du Comité directeur parmi les parties contractantes (paragraphe 15)
- 7) *Prendre note* du calendrier provisoire pour l'Année internationale de la santé des végétaux, tel que présenté au paragraphe 16.